

Lundi, 2 Août 1880

SOMMAIRE

BANQUES ET CHEMINS DE FER.
L'ÉLÉMENT FRANÇAIS DE MANITOBA.
Le crédit foncier.
Les fêtes catholiques du Canada.
Service télégraphique.
COURRIER DE HOLZ.
A TRAVERS OTTAWA.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ÉTRANGERS.
PROBATION: Les légendes de la Vierge de Manby.
Par. Beaulieu de Manby.

BANQUES ET CHEMINS DE FER

La diminution des faillites, l'augmentation du trafic des chemins de fer, la hausse des actions de banques; voilà trois preuves incontestables de la renaissance des affaires. Contentons-nous aujourd'hui de parler des deux dernières.

La Gazette de Montréal ayant pris la peine d'établir la valeur collective comparée des actions de banque aux mois de janvier et de juillet, est arrivée au résultat suivant, qui est tout à fait satisfaisant:

	Janvier	Juillet
B. de Montréal	\$16,320,000	\$16,680,000
B. Ontario	2,100,000	2,370,000
B. des Marchands	4,652,316	5,392,330
B. du Peuple	912,000	1,236,000
B. Jacques-Cartier	295,000	385,000
B. Molson	1,580,000	1,740,000
B. Toronto	2,340,000	2,400,000
B. East Townships	1,354,350	1,409,540
B. Union	1,200,000	1,400,000
B. Commerce	8,870,000	7,350,000
B. de change	330,000	400,000
B. Fédérale	1,000,000	1,150,000
Total	\$39,053,676	\$41,983,570

Soit une augmentation de valeur de \$2,929,894 dans les six derniers mois. La hausse n'est pas moins sensible dans trois autres grandes institutions de Montréal, ainsi qu'on peut le voir par les chiffres suivants:

	Janvier	Juillet
Cie. du Tél. de Mont.	\$1,800,000	\$2,000,000
Cie. des chars Urbains	450,000	620,000
Cie. du Gaz	2,016,000	2,285,000

Augmentation de valeur dans les actions de ces trois compagnies pour le même laps de temps: \$632,000.

Cela n'empêchera pas les libéraux de crier que nous marchons à la ruine.

Les recettes des chemins de fer ne sont pas moins satisfaisantes, à en juger par quelques rapports que nous avons sous les yeux.

Parlons d'abord de notre plus importante route en opération, le Grand-Tronc. Les recettes de cette compagnie pendant la semaine finissant le 24 juillet 1880, ont été de \$203,452, contre \$153,503 dans la période correspondante de 1879. Augmentation: \$49,949. Les recettes de l'embranchement de la Rivière-du-Loup, réunies depuis l'intercolonial, sont comprises dans le second item et ne le sont pas dans le premier. En les ajoutant aux recettes que nous avons d'abord mentionnées, nous avons une augmentation de \$53,149 en faveur de 1880 pour la semaine finissant le 24 juillet.

Le revenu des chemins de fer sous le contrôle du gouvernement fédéral augmente aussi dans une proportion très encourageante. Jusqu'à cette année, le déficit du chemin de fer Intercolonial se chiffrait par plusieurs centaines de mille piastres. En 1878, il atteignait \$432,326, et en 1879, il s'élevait à \$716,083. Eh bien, grâce à un changement radical dans l'administration du chemin et à un dévouement plus actif, ce déficit a été réduit, cette année, à environ \$100,000. Le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard accuse aussi un progrès sensible. Depuis 1876, il y a toujours eu un déficit considérable dans l'administration de ce chemin. En 1875, il s'élevait à \$96,869; en 1877, à \$97,930; en 1878, à \$85,607; en 1879, à \$97,457, mais il est réduit à \$50,000 environ en 1880. On annonce, en outre, que les recettes de l'embranchement de Pembina sont de beaucoup plus considérables qu'on ne s'y attendait.

Nous lecteurs savent aussi que le trafic augmente sensiblement sur tous les chemins de fer de la province de Québec. Le chemin du Nord continue d'être la route favorite et de recevoir un encouragement extraordinaire de la part du public. Déjà il a été offert \$6,500,000 pour l'acquisition du chemin par de riches capitalistes, ou \$300,000 de location par an pendant cinq années; mais nous comprenons que les autorités ne se hâtent pas de se départir d'une entreprise qui coûte beaucoup plus cher au trésor provincial et qu'elles ne pourront pas manquer de vendre avant longtemps à des conditions autrement avantageuses, si toutefois elles viennent à cette conclusion, après une étude approfondie de la situation.

De tout cela nous pouvons conclure que les mauvais jours s'éloignent

prom lentement, que la confiance renaît, que le commerce prend un nouvel essor, et que l'avenir s'offre à nous avec les perspectives les plus encourageantes. De pareils faits sont plus convaincants que toutes les sottises déclamatoires de démagogues, et prouvent que la politique nationale fait promptement et sûrement son chemin.

L'ÉLÉMENT FRANÇAIS DE MANITOBA

La remarquable série d'articles que M. Benjamin Sulte a publiés récemment dans le Canada sur notre expansion nationale inspire à un correspondant du Nord-Ouest les observations suivantes qu'on lira avec intérêt:

M. Benjamin Sulte vient de publier une série d'articles sur les progrès et les forces de la population française dans l'Amérique du Nord, qui ont été lus avec beaucoup d'intérêt par tous ceux qui se préoccupent de notre race. Comme dans tous les écrits de M. Sulte, on y respire le véritable patriotisme et l'amour de la patrie.

Le lecteur éprouve un indicible plaisir de voir que les diverses sources de notre nationalité implantées et en train d'être développées et ont grandi dans la Nouvelle-Écosse, dans les comtés de Glenora et Prescott près de Windsor, sur le Mississippi, la Rivière-Rouge et dans les plaines de l'Ouest, partout les établissements français se sont conservés, ont augmenté par eux-mêmes et ont continué à former un groupe distinct. Les petits-fils de nos pionniers, grâce à la force d'expansion inhérente à notre race, ont formé des paroisses et des comtés et ne se sont pas laissés entamer par le flot de l'immigration étrangère. Comme le dit si bien M. Sulte, notre population reste enracinée au sol où elle s'est une fois fixée.

Le tableau suivant de la population des deux nationalités qui se partagent la province de Manitoba, constate le développement prodigieux de notre race à la Rivière-Rouge d'une manière plus éloquente qu'aucun discours. Ce sont des chiffres qui parlent par eux-mêmes.

Noms des municipalités	Origine française	Origine anglaise
Westbourne	1,000	750
Norfolk	750	500
Lorne	200	750
Louis	500	750
Dufferin-Sud	750	500
Dufferin-Nord	500	1,000
Portage	2,000	1,000
Woodville	1,000	500
Belcourt	1,000	500
Saint-François-Xavier	1,800	100
Morris	1,500	750
St. Charles	300	750
Yoville	1,000	750
Sainte-Anne	1,500	500
Trudon	1,000	500
Saint-Norbert	1,200	500
Cherise	1,200	500
Assiniboia	1,100	1,000
Springfield	600	1,000
Kildonan	700	700
Saint-Paul	50	700
Rockwood	1,000	700
Woodville	2,000	700
Saint-Andrews	50	1,500
Ville d'Emerson	100	1,000
Village de Winnipeg	600	4,500
Total	15,400	23,500

Forment une population totale de 38,900. En sorte qu'en regardant le cinquième du chiffre total de la population de Manitoba, les Canadiens-français et Métis se trouvent dans la proportion de 2 à 3, c'est-à-dire un peu plus que les deux-cinquièmes d'origine française et un peu moins des trois-cinquièmes d'origine anglaise.

Nous partageons pleinement les espérances de ce correspondant au sujet de l'avenir réservé à la population française de Manitoba. Les flots d'émigration étrangère qui se portent sans cesse vers la nouvelle province ont pu faire craindre à plusieurs l'absorption de notre élément, mais nous n'avons jamais partagé ces appréhensions. L'histoire se répète. Or, partout où notre race s'est implantée, quelque part sur ce continent, elle y a poussé des racines qui, pour être lentes parfois à s'étendre, n'en étaient pas moins indestructibles. Ce qui est vrai des Canadiens, des Canadiens de Québec et d'Ontario, sera également vrai pour nos compatriotes du Nord-Ouest.

Nous ne désirons aucunement voir nos compatriotes abandonner cette partie du pays; mais à tous ceux qui seraient disposés à émigrer, nous leur dirons: Allez à Manitoba, allez au Nord-Ouest. Avec du travail et de l'énergie, le succès sera prompt et certain. En quelques années vous aurez acquis l'aisance, l'indépendance, et vous pourrez envisager l'avenir avec confiance pour vous et pour les vôtres. Vous pouvez vous fixer là dans des centres entièrement canadiens, et tout en travaillant à assurer votre bien-être futur, tout en contribuant au développement du pays, vous aiderez nos frères de là-bas à combattre vaillamment et efficacement la grande cause de notre conservation nationale.

LE CRÉDIT FONCIER

Le Journal of Commerce publie des informations fort intéressantes au sujet de l'établissement du crédit foncier. Nous reproduisons les passages principaux de son article:

Le but des institutions de crédit foncier est de fournir aux propriétaires d'immeubles, qui désirent emprunter sur hypothèque, les moyens de payer la dette contractée par des annuités à longue date, de placer la propriété foncière et le capital en un contact immédiat et avantageux. L'un à l'autre, de faciliter le paiement par le débiteur et de placer continuellement à la disposition du créancier les fonds qu'il pourra avoir avancés.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire de créer un pouvoir intermédiaire qui soit fort, ou un corps qui agisse entre les capitalistes et les propriétaires d'immeubles, en généralisant les garanties individuelles et en les marquant d'une estampille de contrôle acceptée par tous comme la signe d'une garantie non douteuse.

Le corps intermédiaire doit garantir la valeur de la garantie originale; il doit promettre le paiement régulier de l'intérêt et centraliser l'argent du fonds d'amortissement, de manière à pouvoir offrir au propriétaire la facilité de remettre le montant de son emprunt par une échelle graduelle de petites contributions, et au prêteur le pouvoir de réaliser, en aucun temps, à des conditions favorables.

Ce système, qui a été introduit en Suède il y a plus d'un siècle, a été mis en opération dans tous les États du continent de l'Europe, et a relevé la propriété foncière du terrible échec des dettes payables à court terme, avec les conséquences orageuses de renouvellements dispendieux et de procédures coûteuses, suivies généralement de l'expropriation. Le crédit foncier avec ces deux innovations économiques: le rachat de la dette par le fonds d'amortissement, et la conversion du titre d'hypothèque en un medium de circulation négociable au change, a étendu son action dans toute l'Europe, malgré l'état différent des lois qui régissent les hypothèques.

Constituées comme des compagnies à fonds social, les institutions de crédit foncier prêtent de l'argent sur hypothèque à des propriétaires d'immeubles, et l'emprunteur, en payant un certain montant appelé annuité, pendant un certain nombre d'années, éteint sa dette. L'intérêt annuel, le fonds d'amortissement, et le coût de l'administration sont inclus dans le terme collectif d'annuité. Le taux de l'intérêt annuel est fixé au chiffre que la banque aura à payer en négociant ses bons.

Le coût de l'administration est fixé à un pour cent, et le montant du fonds d'amortissement est basé sur la durée de l'emprunt.

Le Crédit foncier de France ne peut exiger plus de 5 pour cent d'intérêt, et les 6 dixièmes de un 100 pour le coût de l'administration; le fonds d'amortissement est la somme portant 5 p. 100 d'intérêt par an, laquelle somme, capitalisée tous les six mois, reproduit le montant à l'expiration de l'emprunt; conséquemment l'annuité pour rembourser un capital de cent francs emprunté au taux de 5 p. 100 d'intérêt, 60 centimes pour cent pour frais d'administration et le fonds d'amortissement, pour un emprunt de 50 ans de durée, peut être divisée comme suit:

Intérêt, 5 p. 100 francs.....	5 00
Frais d'administration.....	0 60
Fonds d'amortissement.....	0 40
Total par année.....	6 00

Cette somme apparemment légère de 66 centimes, capitalisée chaque six mois, à la fin des 50 années que l'emprunt aura duré, remplacera entre les mains de l'institution le montant prêt et délivrera la propriété hypothéquée.

Les établissements de crédit foncier sont autorisés à émettre des bons sur "lettres de gage" pour un montant égal à celui de leurs prêts.

La vente de ces bons permet, aux compagnies, de faire de nouveaux prêts, et en émettant plus de bons elles acquièrent plus de moyens de prêter. Pendant la guerre de Prusse, les garanties les moins affectées par la crise furent les bons du crédit foncier.

Le montant de ces prêts sur propriétés rurales ou de ville, en France, s'élève à plus de huit milliards de francs, et les actions de la compagnie d'une valeur au pair de 500 francs, prises à 1280 francs. Partout, en Europe, on a accompli, par le moyen de pareilles institutions, un semblable développement de la propriété foncière.

Dans la province de Québec, l'introduction du système du crédit foncier n'est pas une tentative nouvelle; déjà, en 1862, la question de l'établissement d'une banque de crédit foncier appela l'attention publique pendant la session du Parlement, mais les mesures proposées par la convention de Saint-Hyacinthe ne furent pas adoptées, et les causes qui empêchèrent alors les Canadiens-français dans leur agitation pour venir en aide à la population rurale et la débarrasser du fardeau des hypothèques, sont aussi actives aujourd'hui qu'elles l'étaient alors.

Nous maintenons que les principales causes du défaut d'entreprise dans cette classe ont été le poids des dettes qui pèsent sur presque toutes les propriétés des fermiers dans les paroisses du Bas Canada, et le manque

de moyens à la portée pour payer cette dette avec des conditions faciles. En outre, et comme conséquence naturelle, cela va sans dire, nous trouvons un système universel d'assurance ruineuse à laquelle le cultivateur obéi est forcé de recourir pour sauver sa famille de l'expropriation; la cause réelle étant le défaut d'un système au moyen duquel la garantie non douteuse qu'il peut offrir pour lui faire obtenir crédit à un taux modéré d'intérêt.

ECHOS DU JOUR

Le Burlington Free Press dit qu'il est tout probable que le tunnel sera construit à Montréal, car c'est par là seulement que le New-York Central peut avoir accès à Montréal, et que cette dernière ville peut être indépendante du Grand-Tronc.

La construction des chemins de fer aux États-Unis se continue avec une grande activité. Des statistiques récemment publiées établissent que 4,721 milles de voies ferrées ont été construits en 1879. La longueur totale des lignes américaines était de 84,223 milles au premier janvier 1880. L'augmentation du capital et de la dette consolidée des diverses compagnies est de \$172,500,000. Les recettes de ces chemins se sont élevées à \$219,916,724. \$61,681,000 ont été payés par dividendes. Le coût du fer par tonne par mille est tombé de 1.77 cent à 1.02 cent. En 1880, il se construira encore un plus grand nombre de milles de chemins de fer.

Un nouveau rumeur au sujet du chemin de fer Toronto et Ottawa. On dit maintenant que M. Goddard n'a pas acheté la charte du chemin de fer de Toronto et Ottawa pour la compagnie du Grand-Tronc, mais pour le roi des chemins de fer américains. Vanderbilt, qui, dit-on, essaiera d'acheter le chemin de fer du Nord, et fera acheter la construction du chemin de Toronto et Ottawa. Si Vanderbilt ne peut réussir à acheter le chemin de fer du Nord, il essaiera, dit toujours la rumeur, d'obtenir la charte du chemin de fer de Coteau-Landing et construira ce chemin, avec un pont à niveau élevé sur le fleuve, conformément à la décision du gouvernement, à la dernière session. Nous publions cette nouvelle sous toute réserve.

LES FÊTES CATHOLIQUES DU CANADA

On lit dans le Monde de Paris: Québec, 29 juin.

Nos grandes et belles fêtes sont terminées, et si (attendu que nous sommes à Montréal, cette semaine) nous avions plus de temps à nous, je ne laisserais volontiers entraîner à de longues rêveries.

Quels cours généraux et vaillants que ceux après lesquels les nobles ont battu depuis quelques jours! Quelle vitalité puissante dans cette race fière, énergique et fidèle, si profondément catholique, si véritablement française, dont l'âme est si profondément religieuse, et si profondément attachée à la France catholique.

La France, ajoutait-il, se souvient, après un siècle d'oubli, qu'il y a sur les bords du Saint-Laurent un petit peuple qui a gardé sa langue, ses institutions, et surtout sa foi. Il est encore temps de renouer les relations avec notre ancienne mère-patrie, et la France bénéficierait de ces deux de ces relations.

La langue, les institutions, la foi, n'est-ce pas toute la patrie? Les Franco-Canadiens ne la méritent pas, et c'était bien vraiment l'âme nationale que nous avons sentie vibrer dans la belle allocution de l'archevêque de Québec, au moment où il s'adressait à l'Assemblée législative, avec une vive éloquence: "Ce Congrès qui est fait pour la gloire de Dieu, est en même temps une œuvre éminemment patriotique."

Sa Grandeur rappelait à ce propos à l'auditoire la noble et profonde parole du célèbre docteur Rowson, citoyen des États-Unis, qui, voyant un jour, sur les murs du séminaire de Québec, ces mots: Pro Deo et patria, ajoutait ce commentaire: "On pourrait également dire: Pro patria quia pro Deo, ou: Pro Deo quia pro patria; car tout ce qu'on fait pour la patrie on le fait pour Dieu et tout ce qu'on fait pour Dieu on le fait pour la patrie." Beau texte de réflexion pour nos républicains français, s'ils étaient en état d'entendre et de comprendre.

Vous figurez-vous ces messieurs écoutant le juge Routhier définir et juger ce faux libéralisme qui veut chasser Dieu de la terre en désignant lui laisser le Ciel! Vous lirez les discours du puissant orateur, mais vous ne ferez avec peine une exacte idée de l'effet produit par sa mâle parole, attestant au milieu d'applaudissements unanimes la royauté de Jésus-Christ.

Lorsque dans le monde, a-t-il dit, il n'y a pas de place pour ce roi di-

vin, il n'y a pas de place pour les souverainetés humaines. Le peuple juif a dit qu'il n'y avait pas dans la Judée de place pour le Christ, et aujourd'hui encore, il n'y a pas, dans le monde entier, de place pour le peuple juif. En France, on a voulu chasser le Christ, et depuis cent ans, il n'y a pas en France de gouvernement stable. Napoléon Ier, maître de la Révolution, a d'abord dit: Place au Christ! et il a triomphé. Plus tard, il lui a sacrifié la place que Dieu lui laissait être trop étroite pour son ambition. C'est alors que les rois ont dit qu'il n'y avait pas de place pour Napoléon, et ils ont dit: Place à nous! et ils ont triomphé. Concluons donc: Il faut donner à Dieu une place proportionnée à sa taille.

Nos libéraux ont agité de telles paroles. Qu'ils redressent sérieusement les épaules et les catholiques qui les applaudissent ici sont les fiers citoyens d'une terre de liberté. Ainsi leur parlait à son tour, quelques heures plus tard, le gouverneur marquis de Lorne, quand, je vous l'ai déjà dit, de la reine Victoria.

Attention toute particulière ce passage final où Son Excellence s'adresse aux Canadiens d'ici: C'est là aussi ont conservé leurs traditions et leur langue, et sur le sol hospitalier où ils ont transporté leur tente, c'est encore autour de leurs prêtres que, partout, on les voit groupés comme on voyait, au temps où se formait la France, nos pères se grouper eux aussi autour de l'église. Nous avons entendu à la Convention de fort intéressants discours des curés américains sur le rôle et l'influence de la race française et catholique aux États-Unis. De curieux et frappants détails ont été donnés sur le même sujet par M. le major Mallet, Canadien établi à Washington, qui a parlé avec le plus grand succès.

Quant au Congrès, je vous ai dit que, dans la séance du 24 juin, l'honorable juge Routhier et M. Claude Jannet y avaient tous deux parlé avec un très grand éclat. M. le comte de Foulcault a pris à son tour la parole dans la séance du 26; de vifs applaudissements ont couvert son discours. Après lui, trait de mesure dignes de mention, M. Oimet, surintendant de l'éducation, en d'autres termes, ministre de l'instruction publique pour la province de Québec, a lu sur les rapports de l'église et de l'État dans l'enseignement un très intéressant et excellent travail. Puis enfin M. Lalibon, évêque des Trois-Rivières, a bien voulu clore la séance du 26 par une allocution, dans laquelle il a fait un magnifique discours sur l'église et la liberté.

Ne trouvez-vous pas remarquable ce rôle actif joué au sein du congrès catholique par un personnage officiel aussi haut placé que le surintendant de l'éducation? Vous représentez-vous M. Lalibon, parlant après M. le comte de Foulcault, dans la salle de la rue de Grenelle?

M. Oimet, d'ailleurs, n'a pas été le seul ministre qui se soit ainsi compromis, comme vous diriez en France. Le premier ministre, M. Chapleau, (orateur renommé, véritable homme de gouvernement, destiné certainement à faire un jour partie du ministère fédéral), le procureur général (ministre de la justice), le trésorier (ministre des finances), le président du Conseil législatif ont suivi très assiduellement les exercices du Congrès. Qui s'en étonnerait? Ici, quand on voit tous les jours s'ouvrir publiquement par la prière les séances du parlement?

Montréal, 2 juillet.

Nous sommes arrivés hier à Montréal, après avoir passé deux jours à la campagne, dans les environs de Québec. J'ai voulu voir de près, chez eux, les paysans de cette pittoresque et fertile contrée. J'ai été très heureux de rendre compte de ce que seraient aujourd'hui les habitants de nos campagnes si, comme ceux du Canada, ils avaient conservé les mœurs et les lois de l'ancienne France. Le coup-d'œil n'a rien d'effrayant. Là aussi les âmes sont fières, les cœurs sont chauds, la foi est vive, et l'âme vraiment attendri de l'accueil ému, pressé que nous avons reçu de la part de ces braves gens, heureux de voir et d'entendre d'entendre, comme ils le disent, des Français de France.

Point de pauvres dans ces campagnes: chaque paysan est propriétaire, vit sur son propre fonds, confectionne ses vêtements, son chapeau, ses chaussures; sa maison, proprement tenue, ressemble aux chalets de Suisse, et la nature est certes plus grandiose autour de lui que sur les bords du lac de Genève. Presque tous sont d'origine normande ou bretonne, et cela se reconnaît bien facilement.

De père en fils se transmet l'héritage. La plus grande liberté testamentaire est admise par la loi canadienne, et il est extrêmement rare de voir une terre divisée. Le père de famille choisit parmi ses fils le plus capable et l'instituteur son héritier; celui-ci devient alors ce qu'on nomme dans le pays le pater de la famille; il est chargé de veiller sur ses frères et sœurs, et en acquiesce toujours à leur grande satisfaction et pour leur plus grand bien.

Un dîner qui va, j'en ai peur, scandaliser nos démocrates: Le curé vit comme un ami au milieu de ses paysans, percevant, sous le nom de dînette, une faible partie des récoltes (un grain (vingt-huitième environ)). Et tous paient de bon cœur; nul ne se plaint; nul ne réclame et, tous aiment à la liberté.

Montréal, d'où je vous écris, est une grande et belle ville de 160,000 âmes, fort propre, bien bâtie, anglaise d'apparence, mais française au fond, elle aussi, comme nous l'a prouvé la charmante réception qui nous a été faite: M. Trudel, sénateur du gouvernement fédéral, a bien voulu nous

faire visiter la ville et les environs, et nous a vivement intéressés en nous parlant de son pays. C'est là que nous avons appris par une dépêche le commencement d'exécution donné aux décrets du 23 mars.

Pendant que ces actes d'illégalité d'oppression sont accomplis à la face de la France, par des ministres dont le nom n'a rien gagné, je vous l'assure, à venir jusqu'au Nouveau-Monde, nous continuons d'assister, à Montréal comme à Québec, aux plus touchantes cérémonies, aux plus frappantes manifestations de patriotisme et d'invincible attachement à la religion catholique. Montréal, tout en ayant pris part à la grande Convention nationale de Québec, a voulu avoir à son tour sa fête de Saint-Jean-Baptiste; elle l'a célébrée hier. M. Claude Jannet et M. le comte de Foulcault y ont pris chacun une fois la parole, et les applaudissements qui les ont salués l'un et l'autre se sont, croyez le bien, adressés en partie à la France, qu'ils représentent et telle qu'ils la représentent.

Mardi, 29 juin, jour de la fête de saint Pierre et date redoublée de l'expiration des délais établis par les décrets du 29 mars, une manifestation bien significative et profondément touchante s'est produite en faveur de la liberté catholique si cruellement violée dans notre malheureux pays. Sans qu'aucune convocation ait été adressée, sans qu'aucun avis eût été donné par la voie de la presse, dix mille personnes au moins, réunies en procession, sont venues visiter la belle chapelle des Pères Jésuites, protestant ainsi, spontanément, et de tout l'élan de leur conscience indignée, contre la mesure illégale, anti-libérale, oppressive dont la seule menace tonnait et tonnerait ici tous les jours. Je regrette bien vivement de n'avoir pas assisté à cet émouvant spectacle.

Nous apprenons avec douleur la mort du R. M. Hippolyte Moreau, vicaire général, doyen du chapitre de la cathédrale de Saint-Jacques le Mineur de Montréal, décédé à l'hôtel-Dieu, le 30 courant, à l'âge de 65 ans. Ses restes mortels ont été transportés de l'hôtel-Dieu à la cathédrale à 4 heures, cette après-midi, et les funérailles auront lieu mardi à 9 heures. Les très révérends M. Moreau jouissaient du respect général, et sa mort sera profondément regrettée. Il appartenait à la société d'une Messe.

Remède pour les temps de crise

Ne dépensez plus tant d'argent pour de beaux vêtements, riche nourriture et la mode. Achetez de la bonne nourriture saine, de meilleurs vêtements à bon marché; procurez-vous les choses de toutes sortes nécessaires à la vie, plus substantielles et moins relâchées; et surtout mettez un terme à la folle habitude de courir après les médecins charlatans, dont les remèdes ne peuvent que vous faire du mal. Mettez votre confiance en ce qui est efficace, simple et économique: de tous les remèdes, les Amers de Houlbion, qui guérissent toujours à bon marché; vous verrez, ainsi réaliser la prospérité. Essayez-le une fois. Lisez ce que nous en disons dans une autre colonie.

MODES DE L'ÉTÉ

Je viens d'ouvrir une caisse de Chapeaux de feutre Américains de couleur légère.

Ils sont très légers, richement finis et ne saurient manquer d'être populaires parmi les jeunes gens.

UN SEUL PRIX

R. J. DEVLIN

CETTE SEMAINE

Vente Spéciale

DE
Etroffes à robes à 7c
Etroffes à robes à 12c
Etroffes à robes à 15c
Ches. Stiff et Cie.

Vente Spéciale
CETTE SEMAINE
Indiennes et Mousseline, 5c
Bonne indienne qui ne change pas, 10c.
Gilettes de lin à 10c.
Piqués cordés blancs, 12c
Mousseline Pompadour, 12c
Mousseline française, 15c

Ches. Stiff et Cie.
Vente Spéciale
CETTE SEMAINE
Gants de kid utiles, 50c
Gants de kid non-préparés, 65c
Boux gants de kid, 50c
Mousseline de kid, 51c

Bonneterie cette semaine
Grande réduction dans la Bonneterie
Chaussettes d'enfant, 7c
Chaussettes de dames, 7c
Chaussettes de messieurs, 7c

Vente Spéciale
CETTE SEMAINE
Ches. Stiff et Cie.
Parasols à 25c
Parasols à 35c
Parasols à 50c
Parasols à 75c
Parasols, de 50c

Vente Spéciale
CETTE SEMAINE
Ches. Stiff et Cie.
Broderies à bon marché
Bijoux pour dames à bon marché
Robes en dentelle pour dames à bon marché
Corsets à bon marché
Gilettes à bon marché

STITT ET Cie

52 et 54 Rue Sparks

Paniers de Marché

PANIER DE COLLATION

C.S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63, rue Sparks

T. J.

Thé de 40 cents!

Sucre Jaune magnifique,

T. J. CUNN,

MAISON D'EDUCATION

JEUNES DEMOISELLES

Congrégation de Notre-Dame,

MAISON D'EDUCATION